

## INSCRIPTIONS

1. Suivi de la liste d'attente .....	2
2. Inscription de plus d'un enfant à la fois.....	2
3. Modifications à vos inscriptions.....	2
4. Achats de journées .....	2
5. Localisation officielle des sites de camp.....	3
6. Trucs pour faciliter l'inscription .....	3
7. Dérogation scolaire .....	4
8. Maternelle 4 ans .....	4
9. Doublement scolaire .....	4
10. Coûts d'inscription.....	5
11. Écart de coût par rapport à d'autres camp de jour.....	5
12. Personnes ne résidant pas sur le territoire de la Ville de Lévis.....	5
Fonctionnement .....	6
13. Information générale .....	6
14. Durée de 7 semaines .....	6
15. Rabais pour l'été complet et rabais familiaux .....	6
16. Dans le même groupe que son meilleur ami .....	7
17. Non réussite du Programme À L'EAU .....	7
18. Vêtement de flottaison .....	8
19. Enfant plus mature que son âge.....	8
20. Journées de pluie.....	8
21. Remboursement pour un enfant qui n'aime pas le parc .....	9
22. Autorisation pour laisser mon enfant partir seul ou partir avec une personne non autorisée sur la fiche santé .....	9
23. Transférer l'inscription de mon enfant à un autre enfant.....	9
24. Intimidation par un autre enfant.....	10
Emploi au programme Camp de jour.....	10
25. Processus d'embauche au camp de jour.....	10
26. Jeune n'ayant pas l'âge pour être animateur, mais mature .....	11
27. Non disponible pour les journées d'embauche .....	11
28. Tentative d'embauche sans succès .....	11

## 1. SUIVI DE LA LISTE D'ATTENTE

Je suis en attente pour obtenir des places, quand aurais-je un retour? Est-ce qu'on va communiquer avec moi ?

- Nous suivons avec attention et rigueur les listes d'attente, mais nous ne pouvons malheureusement rien garantir. La majorité des parents conservent leur place une fois l'inscription faite.
- Lorsqu'une place devient disponible, il s'agit souvent d'une annulation faite par un parent. Dans ce cas, nous offrons la place à la première personne sur la liste d'attente. C'est à ce moment qu'une personne du Service du développement social et communautaire communiquera avec vous. Vous n'avez donc pas à nous appeler afin de savoir s'il reste de la place.

## 2. INSCRIPTION DE PLUS D'UN ENFANT À LA FOIS

Puis-je inscrire plus d'un enfant à la fois par le biais du système informatique ?

- Vous pouvez le faire sans problème; vous devez alors sélectionner le parc ainsi que tous les niveaux scolaires désirés et ensuite faire « Rechercher ».

## 3. MODIFICATIONS À VOS INSCRIPTIONS

Mes vacances ont été approuvées après avoir fait les inscriptions, est-ce que je peux modifier, déplacer ou retirer les semaines de camp choisies?

- Nous pourrions procéder à des ajouts ou à des modifications dans la mesure où des places sont disponibles aux semaines désirées. Pour le savoir et pour procéder aux modifications, vous devez alors communiquer avec nous en composant le 418 839-9561.
- Dans le cas d'une annulation, le règlement d'annulation et de remboursement s'applique (voir le [Guide des loisirs printemps-été 2019 à la page 79](#)).

## 4. ACHATS DE JOURNÉES

Dans le cas où mon enfant ne sera pas présent tous les jours au camp, est-ce que je peux seulement l'inscrire quelques jours dans la semaine?

- L'offre de service se décline sur des semaines complètes. Il n'est donc pas possible d'acheter des journées à l'unité. Cela dit, votre enfant peut se présenter aux journées que vous désirez dans la semaine où il est inscrit. Il n'est pas obligatoire qu'il soit présent tous les jours.

## 5. LOCALISATION OFFICIELLE DES SITES DE CAMP

Est-ce que la localisation des sites de camp est finale ?

- Nous déployons les efforts nécessaires pour confirmer les sites de camp le plus rapidement possible. Toutefois, pour les parcs localisés sur les lieux scolaires, nous sommes tributaires des confirmations de la Commission scolaire des Navigateurs. Dans certains cas, le calendrier des travaux de rénovation des écoles peut avoir une influence sur la confirmation de l'utilisation de l'école pour le camp de jour.

## 6. TRUCS POUR FACILITER L'INSCRIPTION

Avez-vous des trucs afin de faciliter l'inscription ?

- Assurez-vous d'avoir votre numéro de client et celui de votre enfant en main et que votre dossier soit à jour avant la soirée d'inscription. Vous devez vous procurer ce numéro en contactant la Ville de Lévis au 418 839-9561.
- Familiarisez-vous avec le site d'inscription quelques jours avant l'inscription.
- Raffinez le plus possible votre recherche pour déjà connaître vos préférences et vos possibilités.
- Préparez-vous en prévoyant un plan B; au moment où vous accéderez au site d'inscription, il pourrait y avoir des groupes complets sur le parc désiré.
- Si vous avez plus d'un enfant à inscrire, sélectionnez tous les niveaux scolaires désirés en même temps.
- Commencez l'inscription par l'enfant le plus jeune (ces places partent plus rapidement).
- Tant que le numéro de client et le numéro de téléphone ne sont pas entrés pour toutes les plages, les places ne sont pas réservées officiellement. Lorsque vos places seront réservées, une indication « Place réservée » apparaîtra en vert à l'écran. Portez attention : si la mention « Liste d'attente » apparaît, c'est que vous n'avez pu obtenir votre place et que vous êtes sur la liste d'attente.
- Évitez de surutiliser votre réseau Wi-Fi lors de l'inscription, ceci peut ralentir le système et vous pourriez ainsi perdre votre place dans la file d'attente.
- Ne laissez pas votre ordinateur se mettre en veille si vous êtes dans la file d'attente; vous pourriez perdre votre place dans la file.
- Restez devant l'ordinateur, car le temps de la file d'attente est un temps estimé.
- Évitez d'utiliser une tablette ou un téléphone mobile.

Pour plus d'informations sur la procédure d'inscription, vous pouvez consulter le [Guide de l'inscription aux activités](#).

## 7. DÉROGATION SCOLAIRE

Mon enfant a une dérogation scolaire, est-ce que je peux l'inscrire avec les amis de son groupe scolaire ?

- Nous pouvons respecter la dérogation dans la mesure où vous nous fournissez une preuve écrite du professionnel vous l'ayant produite.
- Pour ce faire, AVANT L'INSCRIPTION, vous devez communiquer au 418 839-9561 afin de procéder à une modification au dossier client de votre enfant. Suivant cette modification, vous pourrez faire l'inscription de votre enfant.
- Cette preuve doit nous être acheminée dans un délai d'une semaine suivant l'inscription de votre enfant, sans quoi celle-ci devra être annulée.

## 8. MATERNELLE 4 ANS

Suivant l'ajout de classes de maternelle 4 ans, envisagez-vous ouvrir des groupes de 4 ans au camp de jour?

- Actuellement, pour une question de capacité d'accueil d'enfants sur chacun des sites et donc de sécurité, nous ne pouvons recevoir les enfants de 4 ans. Il faut savoir que l'offre de service du camp de jour pour ce groupe d'âge nécessite des adaptations particulières, comme la formation du personnel, le matériel et l'adaptation des espaces.
- Pour les prochaines années, il nous est impossible de se prononcer sur la possibilité d'offrir le camp de jour aux enfants de 4 ans; plusieurs éléments sont à prendre en considération: la capacité d'accueil de nos sites, la capacité de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée, la disponibilité budgétaire, etc.

## 9. DOUBLEMENT SCOLAIRE

Si mon enfant a doublé une année scolaire, est-ce que je peux avoir une dérogation pour l'inscrire dans le groupe scolaire actuel ?

- Nous visons à respecter l'âge de l'enfant pour le respect du développement de celui-ci dans le cadre des activités offertes au camp.
- Toutefois, nous pouvons accepter de faire une dérogation si vous nous déposez une preuve démontrant que votre enfant a doublé une année.
- AVANT L'INSCRIPTION, vous devez communiquer au 418 839-9561 afin de procéder à une modification au dossier client de votre enfant. Suivant cette modification, vous pourrez faire l'inscription de votre enfant.
- Notez que les groupes, sauf ceux de maternelle, sont constitués de deux degrés scolaires (groupe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, groupe de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, groupe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).

## 10. COÛTS D'INSCRIPTION

J'aimerais savoir ce que couvrent les coûts d'inscription.

- Les coûts d'inscription couvrent l'ensemble des activités quotidiennes offertes à votre enfant de même que le matériel utilisé durant le camp de jour. Aucuns frais liés à un service de garde, à des sorties ou au chandail thématique ne vous sera demandés par la suite.
- Nous déployons les efforts nécessaires pour limiter l'impact sur votre portefeuille, notamment en planifiant des activités et des sorties sur le territoire de Lévis, en valorisant la récupération de matériel pour les jeux et les activités de bricolage afin d'en diminuer les achats, etc.
- Notez que la Ville assume 66 % des coûts liés au camp de jour; la portion assumée par vous correspond à 33 % des coûts totaux de réalisation du camp de jour.

## 11. ÉCART DE COÛT PAR RAPPORT À D'AUTRES CAMP DE JOUR

Je voudrais savoir pourquoi il y a un écart de coût pour l'inscription d'un enfant au camp de jour de la Ville de Lévis par rapport à d'autres camps de jour.

- L'écart s'explique souvent par le mode de fonctionnement qui diffère d'un camp de jour à un autre.
- Le tarif du camp de jour à la Ville de Lévis inclut toutes les composantes possibles telles que la surveillance animée le matin et en fin de journée (l'horaire quotidien est de 7 h 15 à 17 h 45), le chandail du camp de jour pour chacun des enfants, les sorties et les activités spéciales, etc.
- Également, il faut savoir que le montant payé par le parent représente 33 % du coût réel de participation d'un enfant au programme Camp de jour ; la Ville de Lévis en assume donc la balance, soit 66 %.
- De plus, la tarification par semaine à la Ville de Lévis vous permet de payer seulement pour les semaines dont vous avez besoin.

## 12. PERSONNES NE RÉSIDANT PAS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

Nous n'habitons pas à Lévis, mais mon enfant va à l'école sur le territoire de la Ville. Je voudrais savoir pourquoi il ne peut pas aller au camp de jour à la Ville de Lévis.

- Le programme Camp de jour est offert uniquement aux personnes résidant à Lévis, qui par le biais de leurs taxes municipales, y contribuent financièrement.
- Il y a déjà une très grande demande de la part des citoyennes et des citoyens de la Ville de Lévis pour accéder au camp de jour. Puisque nous sommes soucieux de bien servir la population, nous nous voyons dans l'impossibilité d'accepter les inscriptions des enfants ne résidant pas sur le territoire de la municipalité.

- Il faut savoir que la Ville assume 66 % des coûts liés au camp de jour, la portion assumée par les parents correspond à 33 % des coûts totaux de réalisation du camp de jour, ce qui explique pourquoi les places sont offertes uniquement aux personnes résidant à Lévis.
- Nous vous invitons donc à inscrire votre enfant au camp de votre municipalité ou encore à un camp privé offert sur le territoire.

### FONCTIONNEMENT

#### 13. INFORMATION GÉNÉRALE

Où puis-je trouver l'horaire de la journée et le matériel que mon enfant doit apporter au camp de jour ?

- Vous trouverez sur le site Internet de la Ville, dans la section du camp de jour, le [Guide destiné aux parents](#). Nous vous invitons à en prendre connaissance, car il détient l'information dont vous aurez besoin pour passer un été réussi au camp de jour.

#### 14. DURÉE DE 7 SEMAINES

Pourquoi le programme s'échelonne-t-il sur 7 semaines plutôt que 8 ?

- C'est une question de respect de notre partenaire scolaire puisque plusieurs sites de camp sont des écoles. Ces locaux sont alors disponibles entre le 1<sup>er</sup> juillet et la mi-août, au moment où le service de garde et les équipes-écoles ne sont pas en service.
- C'est aussi en respect du parcours scolaire de notre équipe d'animation qui est composée uniquement d'étudiants.

#### 15. RABAIS POUR L'ÉTÉ COMPLET ET RABAIS FAMILIAUX

Si j'inscris mon enfant pour tout l'été, est-ce que je bénéficie d'un rabais sur le coût à la semaine? Aussi, si j'ai plus d'un enfant à inscrire au camp de jour, puis-je bénéficier d'un rabais?

- La Ville de Lévis offre un rabais sur le coût réel du programme, soit environ 66 %; la part devant être assumée par le parent est donc d'environ 33 % du coût réel.
- De plus, la Ville offre une réduction équivalente à 10 % des frais totaux d'inscription pour une famille qui inscrit ses enfants au camp de jour pour plus de 14 semaines.
- Notez qu'il peut être possible d'obtenir une aide financière auprès d'un service d'entraide. Les informations à ce sujet se trouvent à [la page 7 du Guide des loisirs printemps-été 2019](#).

**16. DANS LE MÊME GROUPE QUE SON MEILLEUR AMI**

Mon enfant et son meilleur ami aimeraient être dans le même groupe. Est-ce possible?

- En raison du nombre important d'inscriptions d'environ 2 600 enfants et totalisant plus de 10 000 semaines à planifier, il nous est impossible de répondre à de telles demandes.
- Notez qu'il y a des moments dans la journée où tous les enfants sont ensemble : rassemblements du matin et de l'après-midi, grands jeux thématiques, périodes d'ateliers en avant-midi et en fin d'après-midi. Par ailleurs, le camp de jour permettra à votre enfant de faire la connaissance de nouveaux amis et d'explorer de nouvelles activités.

**17. NON RÉUSSITE DU PROGRAMME À L'EAU**

Mon enfant sait nager et à cause de la nervosité, il n'a pas réussi le programme À L'EAU. Pourtant, il sait nager et ne porte pas de flottaison dans notre piscine à la maison. Il ne veut pas aller à la baignade et s'ennuie. Que puis-je faire pour qu'il ne soit pas obligé de porter la veste de flottaison individuelle (VFI) ?

- Nous portons une attention particulière à la sécurité aquatique. À ce titre, nous suivons les recommandations de la Société de sauvetage du Québec par notre programme À l'Eau, pour faire l'évaluation des capacités des enfants pour la baignade. Il faut comprendre que l'aisance de votre enfant lors de la baignade à la maison ou en présence d'un parent diffère de celle qu'il peut avoir au camp de jour :
- Les recommandations de la Société de sauvetage du Québec sont les suivantes :
  - Tous les enfants de 5 ans doivent porter la VFI.
  - Les enfants de 6 à 8 ans doivent répondre aux exigences suivantes pour éviter de porter la VFI :
    - se déplacer dans l'eau sur une distance de 50 mètres sans aide flottante, sans déposer les pieds dans le fond ni toucher le bord de la piscine;
    - entrer dans l'eau par roulade en partie profonde;
    - nager sur place pendant 60 secondes consécutives en maintenant la totalité de son visage hors de l'eau.
- Lorsqu'un enfant obtient un bracelet rouge, cela signifie qu'il doit porter la veste de flottaison individuelle (VFI) pendant tout l'été et, par mesure de sécurité, la décision est irrévocable pour le reste de la saison.
- Si un enfant a un bracelet vert, il n'est pas dans l'obligation de porter la VFI. Toutefois, si un membre du personnel aquatique ou du programme Camp de jour considère qu'il y a un risque pour cet enfant ou pour les autres, un bracelet rouge et une VFI lui seront remis, et ce, même s'il a 9 ans ou plus.
- Nous vous invitons à bien expliquer à votre enfant le processus. S'il préfère, il peut également apporter son vêtement de flottaison personnel, s'il est conforme.

## 18. VÊTEMENT DE FLOTTAISON

Mon enfant aimerait mieux nager avec des « flotteurs » aux bras ou encore un ballon gonflant sur son dos, est-ce possible ?

- Nous portons une attention particulière à la sécurité aquatique. À ce titre, nous suivons les recommandations de la Société de sauvetage du Québec en utilisant son programme *À l'Eau*, ce type d'objet de flottaison n'est pas permis, car il ne répond pas aux exigences de sécurité aquatique dans un contexte de camp de jour.
- Nous prêtons aux enfants fréquentant le camp de jour les vestes de flottaison individuelles (VFI) recommandées.

## 19. ENFANT PLUS MATURE QUE SON ÂGE

Mon enfant est plus mature et s'ennuie avec son groupe actuel. Est-ce possible qu'il soit avec un groupe plus vieux ?

- Nous visons à respecter l'âge de l'enfant pour le respect du développement de celui-ci dans le cadre des activités offertes au camp.
- Notez que les groupes, sauf ceux de maternelle, sont constitués de deux degrés scolaires (groupe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, groupe de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, groupe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).
- Également, il y a des moments dans la journée où tous les enfants sont ensemble : rassemblements du matin et de l'après-midi, grands jeux thématiques, périodes d'ateliers en avant-midi et en fin d'après-midi. Votre enfant pourra alors côtoyer des enfants plus vieux. Par ailleurs, le camp de jour permettra à votre enfant de faire la connaissance de nouveaux amis et d'explorer de nouvelles activités.

## 20. JOURNÉES DE PLUIE

Il pleut dehors ! Faites-vous quand même des activités à l'extérieur ? Il me semble que les enfants seraient mieux à l'intérieur dans ces conditions.

- Selon l'intensité de la pluie et de la température, nous ajustons nos activités. Soyez assuré que le bien-être de votre enfant demeure notre priorité et si la température est trop froide, nous privilégions des activités à l'intérieur.
- Lorsque la température le permet, nous privilégions d'être à l'extérieur et de faire bouger les enfants.
- En tout temps, votre enfant doit avoir des vêtements adaptés à la température et au contexte camp de jour (voir le [Guide des parents à la page 5](#)).



**21. REMBOURSEMENT POUR UN ENFANT QUI N'AIME PAS LE PARC**

Mon enfant n'aime finalement pas le parc, il n'ira pas et je me suis trouvé une alternative pour sa garde durant l'été. Pouvez-vous me rembourser ? Je pourrais donc laisser la place à quelqu'un d'autre.

- Nous comprenons votre situation, mais aucun remboursement n'est possible après le début des activités. Suivant le règlement d'annulation et de remboursement des activités, seules les personnes ayant un billet médical attestant que l'enfant ne peut suivre les activités peuvent être remboursées. Dans ce cas, le montant remboursé correspond à la proportion des activités restantes et des frais administratifs de 15 % sont appliqués.
- Pour plus de détails à ce sujet, veuillez vous référer au [Guide des loisirs printemps-été 2019 à la page 79.](#)

**22. AUTORISATION POUR LAISSER MON ENFANT PARTIR SEUL OU PARTIR AVEC UNE PERSONNE NON AUTORISÉE SUR LA FICHE SANTÉ**

Je ne peux pas venir chercher mon enfant ce soir. J'aimerais qu'il parte seul, mais je n'ai pas signé de formulaire d'autorisation à cet effet, est-ce possible ? Qui dois-je contacter ?

Ou

Je ne peux pas venir chercher mon enfant ce soir. J'aimerais qu'il parte avec une personne dont le nom et les coordonnées n'apparaissent pas comme personne autorisée sur la Fiche santé, est-ce possible? Que dois-je faire?

- Nous sommes particulièrement rigoureux sur la gestion des départs des enfants pour une question de sécurité. En laissant votre enfant au parc le matin, vous devez en informer le ou la responsable du parc. Il ou elle vous fera compléter et signer un formulaire à cet effet. Nous vous invitons également à informer votre enfant de ce changement.
- Si vous n'avez pu le faire en laissant votre enfant au parc le matin, veuillez communiquer au 418 835-4960 poste 4639. Nous prendrons les informations et les ferons suivre sur le parc.
- Sachez que dans un tel cas, la procédure prévoit des vérifications (ex. : carte d'identité de la personne qui vient chercher l'enfant) afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

**23. TRANSFÉRER L'INSCRIPTION DE MON ENFANT À UN AUTRE ENFANT**

Mon enfant ne va pas au camp de jour cette semaine, mais le petit voisin aimerait bien pouvoir profiter de cette semaine. Est-ce que celui-ci pourrait prendre la place de mon enfant ?

- Par mesure de sécurité, il n'est malheureusement pas possible qu'un enfant prenne la place d'un autre. Seuls les enfants inscrits peuvent participer aux activités.
- De plus, c'est aussi une question d'équité puisqu'il y a des listes d'attentes afin de combler les places disponibles.

#### 24. INTIMIDATION PAR UN AUTRE ENFANT

Mon enfant est intimidé à l'école par un autre enfant, je ne veux pas qu'ils soient ensemble. Qu'est-ce que je peux faire ?

- Sachez que l'intimidation n'est pas tolérée sur nos parcs. Nous verrons avec vous les mesures à mettre en place pour bien gérer la situation ou la prévenir.
- Si une telle situation survient ou que vous l'anticipez à la suite d'une expérience vécue à l'école, vous devez communiquer avec nous le plus rapidement possible par courriel à [infocamp@ville.levis.qc.ca](mailto:infocamp@ville.levis.qc.ca) ou en composant le 418 835-4960, poste 4639 et en nous indiquant :
  - les noms des personnes concernées;
  - le groupe d'âge;
  - le parc où l'enfant est inscrit.

Nous apporterons des modifications aux groupes pour éviter qu'ils soient ensemble.

- Soyez assuré que l'information sera traitée avec discrétion et respect.

### EMPLOI AU PROGRAMME CAMP DE JOUR

#### 25. PROCESSUS D'EMBAUCHE AU CAMP DE JOUR

Mon jeune a un intérêt pour travailler au camp de jour, à quoi doit-il s'attendre comme processus?

- Le processus d'embauche est le même pour toutes les personnes désirant obtenir un poste au programme Camp de jour : le candidat ou la candidate doit d'abord s'inscrire à nos journées d'embauche. Pour ce faire, il trouvera l'information sur le site Internet de la Ville : [www.ville.levis.qc.ca/emplois](http://www.ville.levis.qc.ca/emplois).
- Les journées d'embauche sont une belle occasion pour votre jeune de rencontrer les responsables du camp de jour et de pouvoir poser toutes ses questions sur le fonctionnement.
- Le processus prévoit :
  - une courte simulation;
  - une entrevue;
  - une vérification des antécédents judiciaires. Sachez que si votre jeune est mineur, vous devrez signer un formulaire d'autorisation;
  - Pour que la personne soit embauchée, elle doit réussir toutes ces étapes.
- Il est possible que votre enfant soit plus nerveux lors de ce type de processus. Dans ce cas, l'organisme [Trajectoire Emploi](#) peut aider votre jeune à se préparer à une entrevue.

- À noter que la simulation de même que l’entrevue permettent de valider les compétences recherchées pour occuper un emploi au camp de jour. Pour connaître ces compétences, vous pouvez consulter les descriptions de tâches des postes offerts au camp de jour sur le site Internet de la Ville : [www.ville.levis.qc.ca/emplois](http://www.ville.levis.qc.ca/emplois)
  - Notez que l’objectif du processus est de connaître votre jeune. Si vous désirez l’accompagner, nous vous invitons à l’attendre dans un espace réservé aux parents. Il pourra vous rejoindre par la suite et partager avec vous son expérience. Le processus dure approximativement 75 minutes.
- \*\* Une simulation est une étape qui requiert du candidat de proposer des activités selon un scénario prédéfini.

## 26. JEUNE N’AYANT PAS L’ÂGE POUR ÊTRE ANIMATEUR, MAIS MATURE

Mon enfant est vraiment mature et pourrait sans problème être animateur. Il n’a pas encore l’âge, mais puisqu’il est mature, pouvez-vous quand même l’engager ?

- L’âge déterminé pour l’embauche au camp de jour doit être respecté pour une question d’équité et de sécurité. Le ou la jeune doit avoir 16 ans dans l’année d’embauche. Nous l’invitons à nous signifier son intérêt lorsqu’il aura cet âge, cela nous fera grand plaisir de recevoir sa candidature pour la belle équipe du camp de jour.
- Toutefois, nous avons un programme de bénévolat pour les jeunes de 14 ou 15 ans désirant prendre de l’expérience au camp de jour (voir le [Guide des loisirs printemps-été 2019 à la page 7](#)).

## 27. NON DISPONIBLE POUR LES JOURNÉES D’EMBAUCHE

J’aimerais postuler pour un emploi au programme Camp de jour, mais je ne suis pas disponible aux journées d’embauche. Que dois-je faire ?

- Il est possible d’inscrire votre nom sur la liste de rappel en consultant le site Internet de la Ville : [www.ville.levis.qc.ca/emplois](http://www.ville.levis.qc.ca/emplois)
- S’il reste des postes non comblés après les journées d’embauche, nous communiquerons alors avec vous pour une séance d’embauche.
- Notez que la présence requise lors des journées d’embauche est d’une durée de 75 minutes.

## 28. TENTATIVE D’EMBAUCHE SANS SUCCÈS

Mon jeune a tenté d’être embauché au camp de jour, mais il n’a pas réussi le processus. Comment cette situation peut-elle survenir ?

- Le processus d’embauche est le même pour toutes les personnes désirant obtenir un poste au programme Camp de jour : le candidat ou la candidate doit d’abord faire une simulation

et ensuite une entrevue. Une vérification des antécédents judiciaires s'ajoute à ces étapes. Pour que la personne soit embauchée, elle doit réussir toutes ces étapes. Peut-être que votre enfant est plus nerveux lors de ce type de processus. Sachez que l'organisme [Trajectoire Emploi](#) peut aider votre jeune à se préparer à une entrevue.

- Votre jeune pourra retenter sa chance une prochaine année. L'expérience acquise au cours de ce processus pourra l'aider. C'est avec plaisir que nous le recevrons à nouveau.
- À noter que la simulation de même que l'entrevue permettent de valider les compétences recherchées pour occuper un emploi au camp de jour. Pour connaître ces compétences, vous pouvez consulter les descriptions de tâches des postes offerts au camp de jour sur le site Internet de la Ville : [www.ville.levis.qc.ca/emplois](http://www.ville.levis.qc.ca/emplois)

\*\* Une simulation est une étape qui requiert du candidat de proposer des activités selon un scénario prédéfini.